Image not found or type unknown

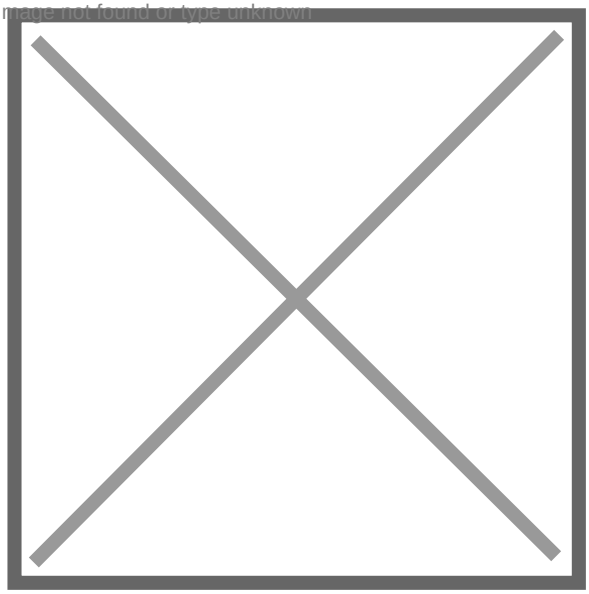

Problème de réparation avec un bijoutier

Par **Titilili**, le **07/01/2017** à **21:15**

Bonjour à tous

Je vous expose mon problème. En mai dernier, je m'achète une bague en pierre de lune chez un bijoutier joaillier créateur. Au bout d'un mois une petite pierre vient à se décoller. Je l'a rapporté chez le bijoutier qui la prend en réparation. J'attends longtemps mais je récupère tout de même ma bague. Je la porte de nouveau et dès la première journée rebelotte la pierre tombe. Le bijoutier avait juste recolle une pierre en remplacement de l'autre. Je recontacte la bijouterie dont la patronne peu aimable me dit en gros que je dois faire attention à mes bijoux et me propose de me faire un avoir à la place. J'accepte même si ça m'enchante pasJe prends donc de nouveau une autre bague avec un Quartz fume plus chère que l'autre. Sans mentir j'ai porté cette bague une matinée, je l'enlève pour faire la vaisselle, une fois la vaisselle finie, je repasse la bague à mon doigt et je me rends compte que le quartz n'est plus dessus! Je cherche dans ma maison le quartz je le retrouve mais ébréché!je pars à la bijouterie qui prend ma bague et qui me dit qu'elle me préviendra sur les suites et sur la réparation. La bijouterie m'appelle hier pour me dire que la bague est dispo et aujourd'hui en allant la rechercher mauvaise surprise : la bijouterie me facture la réparation alors que cette bague est encore sous garantie et qu'en aucun cas on m'a prévenue du montant des réparations au préalable. De plus, la vendeuse a le culot de me dire que s'il venait à avoir un nouveau souci avec la bague ce n'est plus la peine de venir car la bijouterie ne prendrait plus la bague et en rentrant chez moi je constate que les réparations ont consisté à juste remettre le quartz ébréché sur la bague!tres élégant!
Je voulais savoir quel recours pour ce problème?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses!

Cordialement.

Par **Visiteur**, le **07/01/2017** à **21:26**

Bsr...
Vous disposez sans doute de la facture et du document de garantie.
Il'faut intenter une action pour non conformité de la chose.

Lorsque vous achetez un produit, il doit être conforme à l'usage attendu et à la description du vendeur. Il existe pour cela une garantie légale fixée par la loi. Cette garantie s'applique aux défauts déjà présents à la date de livraison du produit.
Si le vendeur conteste l'application de la garantie et estime que le défaut est apparu après l'achat, c'est à lui de le prouver.

Tout est ici...
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11094

Par **Titilili**, le **08/01/2017** à **22:17**

Pragma merci beaucoup pour votre réponse!
Cordialement

Par **Visiteur**, le **08/01/2017** à **23:24**

De rien,
Bien à vous

Par **Titilili**, le **10/01/2017** à **22:07**

Bonsoir

je suis allée de nouveau chez le bijoutier ce soir pour connaitre sa réponse sur la réparation de ma bague avec le quartz ébréché. La patronne m'a pris littéralement pour une abrutie. Elle ne veut rien entendre car elle estime que c'est moi qui a cassé la bague. d'après elle, je l'aurais accrochée et la pierre est tombée et est tombée. Ce qui est complètement faux!

Par **Visiteur**, le **11/01/2017** à **00:27**

Bsr,

Je peux me tromper, mais regardez ceci
https://www.google.fr/url?sa=t&source=web&rct=j&url=http://www.cckavocats.com/wp-

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

content/uploads/2014/10/LeBijoutier813.pdf&ved=0ahUKEwituNj527jRAhWFSRoKHRYsBGAQFggaMA
DC05ybQbYyKju9w

Pour la facture, ils doivent vous la remettre, mais toute autre preuve d'achat peut être valable.

Par **Titilili**, le **11/01/2017** à **22:39**

Bonsoir

De nouveau merci pour votre réponse. Je n'arrive pas à lire votre lien, la page est hélas introuvable.

cordialement

Par **Visiteur**, le **12/01/2017** à **00:37**

Bsr..
Effectivement, alors tapez "garantie pour le consommateur de bijoux, vous devriez trouver ce pdf du cabinet d'avocats CCK.

En outre mon 1er lien service public reste d'actualité...

Vous avez les moyens d'agir, comme le dit un intervenant sur ce forum ci...
http://forum-juridique.net-iris.fr/rapports-a-societe/143319-bijou-casse.html

Par **Titilili**, le **23/01/2017** à **21:44**

Encore une fois merci. :-)

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés